

## Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 à 18h00

Présents : Régis FAVRET, Hélène BOHL, Sauveur CARPI, Anthony COLLIN, Jean-Charles DAIX, Lionel DELAY, Marie-José FOURNIER, Laura HAUCK, Guillaume NOUET, Mickaël ROMMENS, Caroline ZINGRAFF

Excusés : Marie CHRETIEN a donné procuration à Anthony COLLIN

Convocation mentionnant l'ordre du jour envoyée le 16/03/2026

- Procès-verbal de la séance du 20/03/2026,
- Modification du tableau des effectifs,
- Désignation des représentants et membres de commissions.

### 1) PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20/03/2026

Mme Marie-José FOURNIER invite le conseil à procéder à l'élection du Maire, elle précise que le vote est uninominal et secret. Le/la Maire sera élu(e) dès le 1<sup>er</sup> tour s'il réunit la majorité absolue. Sinon un 2<sup>nd</sup> tour sera organisé dans les mêmes conditions. Si la majorité absolue n'est toujours pas réunie, un 3<sup>ème</sup> tour sera organisé afin d'élire le/la Maire à la majorité relative.

Elle précise que la majorité se calcule à partir du nombre de bulletins valides. Les bulletins blancs et nuls sont décomptés.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Hélène BOHL : 10 (dix) voix,
- Mme Caroline ZINGRAFF : 1 (une) voix.

**Mme Hélène BOHL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.**

### 2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT(S)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 3) ELECTION DES ADJOINTS

Mme le Maire rappelle au Conseil que les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire à majorité absolue, sans panachage. Les listes doivent alterner un candidat de chaque sexe. Comme pour l'élection du Maire, l'élection est acquise à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour, ou à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour.

**1<sup>er</sup> tour :**

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Liste conduite par M. Lionel DELAY : 11 (onze) voix.

**M. Lionel DELAY et Mme Laura HAUCK, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés respectivement 1<sup>er</sup> adjoint et 2<sup>nd</sup> adjoint.**

**4) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Mme le Maire distribue la charte de l'élu local aux conseillers pour lecture.

**5) VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT**

Mme le Maire invite le conseil à valider le procès-verbal de la séance précédente, transmis par mail le 16/03/2026.

**Après délibération, le conseil valide le procès-verbal de la séance du 21/01/2026 transmis par mail le 16/03/2026.**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La séance est close à 18h35

Anthony COLLIN

Hélène BOHL



Secrétaire

Maire



Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

Mme le Maire rapporte au Conseil que les adjoints sont élus au scrutin de liste partielle à majorité absolue, sans panachage. Les listes doivent alterner un candidat de chaque sexe. Comme pour l'élection du Maire, l'élection est soumise à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour, ou à la majorité relative au 3<sup>em</sup> tour.